Communication

1 mensaje

Pampero y Yo <jakunai0013@gmail.com> mié., 17 dic. 2025 a las 0:33
Para: Secretariat General De La Mer <sgmer@pm.gouv.fr>, Tribunal Judiciaire de La Rochelle <tj1-la-rochelle@justice.fr>, r-arcachon@douane.finances.gouv.fr, cog.bayona@maec.es

Yo, Comandante Jakunai (con identidad jurídica en DNI: SANCHEZ SANTOS JAGOBA UNAI, N° 54079449-D, NUM SOPORT BLI101644), Residente Permanente en Francia, Domicilio: Navío Pampero-Bayonne, communique et dénonce les faits déroulées la nuit du 15 au 16 décembre 2025:

Dans l'après-midi, un navire matriculée polonais, pavillon Georgia au patarras (photo jointe), viens mouiller son ancre très près de mon navire (±25 m), malgre qué toute le mouillage était vide à l'exception de Navire Anaconda (mes voisins sur l'eau), deux outrés plus loin et Pampero et Moi. Je sollicite à la personne à bord, en l'explicant que j'ai un ligne de mouillage longue de ±80 m. er que le vent allait tourner, de s'éloigner de mon navire. Il change sa position juste de quelques mètres, ±30, en restant sur a l'endroit où j'allais me positionner au changement de vent... Je vais à terre, par besoin, à la charité, de 19:00 jusqu'a la fermeture de supermarché, chercher (par besoin) dans les poubelles d'un autre supermarché ça qu'il puisse avoir (ça que j'ai pas eu le pouvoir et moyens d'acheter), pour y rentrer chez moi vers ± 22:15.

Vers ±02:00 16/12, le vent tourne comme prévu, en forcisant comme prévu, et ma ligne de mouillage s'étale comme prévu. En approchant l'outre bateau, lequel n'avait pas largué assez de chaîne malgré mon advertisement, je commence a sonner la corne a brume, a crier, et même à le jeter un morceau de métal qui a tombé sur son roof, mais mr. feignait ne rien entendre. Pour éviter la collision j'ai amené ±20 m de chaîne. Mr. apareille vers 09:40 en faisant arrière car pouvait pas se mettre à pic de son ancre, laquelle était à ce moment sous mon navire.

Le même bateau, la même personne à bord, et plus ou moins la même chose avait déjà été essayé, quelques jours auparavant.

Ma conclusion:

Son des actuations, commisses par des acteurs de l'eskene de satan (en bande organisée international contre les lois internationales), et je les considère et les souffre, comme actes de torture, que font partie de la possession démoniaque, la réduction en esclavage: on a voulu (et tout en sachant que j'ai pas guindeau électrique, que mi motor est à restaurer, et que toutes manœuvres je dois les faire à la vieille voile) soit me forcer à appareiller; soit laisser colissioner les bords; soit que pour l'éviter, je raccourcisse ma ligne de mouillage, en la affaiblissant et risquant le dérapage...

Réactivez mes droits économiques basiques, **ça** va "m'aider"...

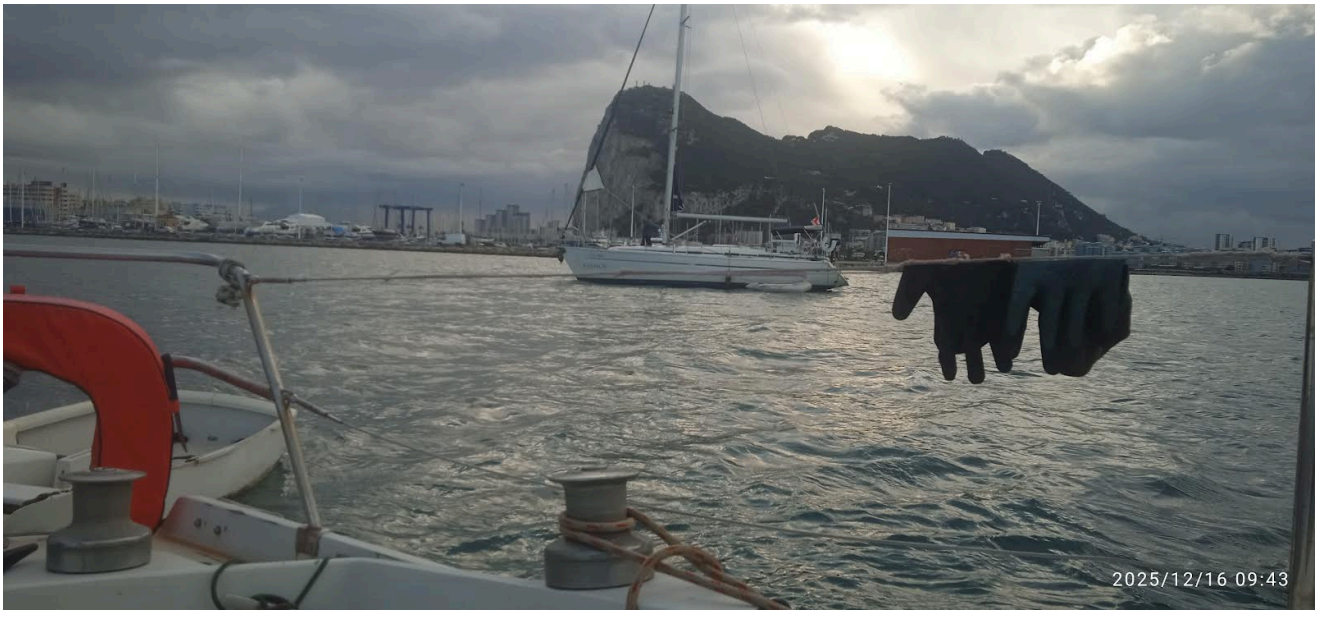

Commandant Jakunai, Capitáine du Navire Français Pampero-Bayonne.
Declaración Universal de Derechos Humanos
Convención Internacional sobre el Derecho del Mar
UCC 1-308

UCC 1-103
TODOS DERECHOS RESERVADOS